

PARTICIPATION CITOYENNE

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Le dispositif de « Participation citoyenne » vient d'être mis en place à Dammartin-sur-Tigeaux. Il est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres.

EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des habitants qui signalent des comportements et des événements suspects ou inhabituels dans les habitations ou sur la voie publique de leur quartier afin de renseigner rapidement la gendarmerie en appelant le 17.

Les citoyens sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin !).

QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF ?

Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble du village afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens, en observant des déplacements ou comportements suspects, et ainsi contribuer à faire baisser les actes de cambriolages, actes de délinquances ou agressions. L'idée est de se protéger mutuellement.

À RETENIR

- ▶ Dispositif gratuit qui implique, des forces de sécurité de l'Etat et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population.
- ▶ Démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale.
- ▶ Développe une culture de la prévention de la délinquance auprès des habitants d'une commune.
- ▶ Améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.



POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



GENDARMERIE NATIONALE

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Vous faites face à un événement suspect (véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, dépôt sauvage...)



Vous appelez immédiatement le

17

Si vous êtes 'citoyen référencé', vous êtes directement entendu par un gendarme qui peut ainsi intervenir rapidement sur place.

Si vous n'êtes pas 'citoyen référencé', vous devez décliner votre identité, lieu d'habitation...

PUIS

vous pourrez ensuite communiquer au gendarme l'objet de votre appel.



COMMENT DEVENIR CITOYEN RÉFÉRENCÉ

Il vous suffit de remplir le formulaire disponible en mairie ou auprès de la gendarmerie de Mortcerf.

Le citoyen référencé ne remplace pas les forces de l'ordre.

Il veille, mais ne surveille pas. Son rôle est de signaler directement aux forces de l'ordre les événements ou des faits (et non des personnes) susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

Grande Rue

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous contacter

